

A.W.B.B.

Comité Provincial du Hainaut

Montigny-le-Tilleul, le 03/11/2021

PV n°6 de la Commission de contrôle des feuilles du 03/11/2021

Présents : MM. Robert SONVEAUX
Christophe NOTELAERS
Joseph TURRISI

Championnat

PC 48 – Feuille incomplète

14084 BCO St Ghislain (2293)

Nom d'équipe et/ou matricule manquant

**Veillez indiquer lisiblement le numéro de licence technique ainsi que les nom et prénom de vos coaches.
Si votre coach possède une licence et que son numéro correct n'est pas indiqué, cela sera considéré comme
« Feuille incomplète ».**

PC 48 – Feuille non rentrée le jour de la réunion

Néant

PC 66 - Résultats non communiqués dans les délais

Néant

PC 73 - Forfait

HA24024	DI	31/10/2021	10:00	Sp Basket Jeunes D	-	AC Gilly	20 - 0	AP
---------	----	------------	-------	--------------------	---	----------	--------	----

PC 76/73 - Forfait administratif

Tournoi U6

47013 Spirou Basket Jeunes (0284) PC16/73 : joueur non-affilié

PC 33 B – Absence Licences de coach

Seniors :

02064 : BC Ransart Charleroi (1054) / 02106 : Rapido BCTL (1620) / 04025 : BC Ecaussinnes (0887) /
04057 : New BC Boussu 2013 (0822) / 04133 : BC Ransart Charleroi (1054) / 05017 : REBC Templeuve (0496) /
05036 : BCSL Ellignies (1755) / 10025 : BCF Quaregnon (2360) /

09035 : BCSL Ellignies (1755) /

Jeunes :

19031 : Maccabi Charleroi (0145) / 28106 : BC Silly (2691) / 34035 : New BC Boussu 2013 (0822) /
37115 : JS Stambruges (1208) / 47013 : JS Soignies (0939)

Coupe du Hainaut seniors

PC 33 B – Absence Licences de coach

HAC01001 : JS Stambruges (1208) / HAC01002 : ABC B Péronnes (1232) / HAC01004 : GGBC Colfontaine (2653) /
HAC01007 : JS Dottignies (2678) / HAC01007 : JS Dottignies (2678) / HAC02003 : JS Luttre (0981) /

Coupe du Hainaut jeunes

PC 73 - Forfaits

HAC08004	DI	31/10/2021	11:00	RE Pont-de-Loup	-	JS Cuesmes	20 - 0	AP
HAC11008	DI	31/10/2021	09:00	RE Pont-de-Loup	-	BE Courcelles	20 - 0	PP

PC 33 B – Absence Licences de coach

HAC05052 : JSLB Frameries (0461) / HAC05052 : BC L'9 Flénu (2500) / HAC11006 : BCJ Ressaix (1284) /
HAC03017 : BC L'9 Flénu (2500) / HAC03018 : JS Luttre (0981) / HAC03022 : BC Ecaussinnes (0887) /
HAC04023 : ASTE Kain (1759) / HAC05049 : JS Dottignies (2678) / HAC06056 : ASTE Kain (1759) /
HAC07051 : Tremplin Mouscron (1846) / HAC07055 : UBC Quaregnon (1567) / HAC08005 : JS Stambruges (1208) /
HAC08005 : BE Courcelles (1052) / HAC09006 : Tremplin Mouscron (1846) / HAC10002 : BC Mons Capitale (1845) /
HAC10003 : Tremplin Mouscron (1846) / HAC10004 : JSLB Frameries (0461) / HAC11001 : Tremplin Mouscron (1846) /
HAC11003 : JS Dottignies (2678) /

Christophe NOTELAERS

Robert SONVEAUX

PV de CP n°13 du 03/11/2021

Présents : MM. Robert SONVEAUX
Christophe NOTELAERS

Le PV n°6 de la Commission de contrôle des feuilles est approuvé par le bureau.

Mutations administratives accordées : UBC Binche (2535), GGBC Colfontaine (2653)

Match amical autorisé : GGBC Colfontaine (2653)

Secrétariat :

BC Carnières (1408) : Reçu les listes des joueurs pour les équipes A et B en U21 et U16.

Mr Albert De Smet : reçu PV n°3 de la séance du CJP du 28/10/2021.

Rappel des obligations des clubs :

Toute déclaration de forfait général ou de forfait pour un match doit être envoyée à forfait@baskethainaut.be

Instructions pour la communication des résultats et envoi des feuilles pour la nouvelle saison 2021 – 2022

Championnats :

Communication des résultats seniors et jeunes : doivent être introduits directement sur la plateforme gestion.awbb.be par le club visité.

Envoi des feuilles des rencontres de championnat (format pdf) pour le lundi midi (sauf 3&3) : feuilles@baskethainaut.be

Envoi des feuilles des rencontres de 3&3 pour le lundi midi : minibasket@baskethainaut.be

Modifications calendrier : Toutes les demandes seront adressées, par le secrétaire ou le responsable calendrier officiel du club demandeur au responsable par e-mail (calendrier@baskethainaut.be)

Pour des raisons de classement : UNE seule demande par match modifié

Toute demande doit comprendre :

- le matricule du club demandeur
- le numéro du match
- les date et heure initiales
- les date et heure modifiées
- l'accord de l'adversaire (échange d'e-mails)

Il n'est pas tenu compte des demandes incomplètes.

Toute demande doit être introduite AVANT les date et heure initialement prévues.

Attention : **Toute demande de modification devra être envoyée pour l'avant-veille du jour du match à 23h59 au plus tard.**
Passé ce délai, la demande sera refusée.

Il n'y a pas de report « à une date ultérieure ».